

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située 4, rue du Parc à Montanay et appartenant à la SCI du Verger de Jana.

Il s'agit d'une bande de terrain de 145 mètres carrés, dépendant de deux parcelles actuellement séparées du domaine public par un mur en pisé en mauvais état et nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, le bien en cause serait cédé gratuitement étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, à divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété en cause, notamment la démolition du mur et la reconstruction d'un muret au nouvel alignement. Ces travaux sont estimés à 250 000 F TTC ;

**B - Propose** d'approuver ce document, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce document.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** résultant des travaux sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 231 510 - fonction 64.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,